



Litige climatisation

Par Haxelle

Bonjour,

Au mois d'octobre dernier j'ai cru avoir obtenu l'accord pour installer une climatisation sur ma terrasse. Malheureusement il s'est avéré que je m'étais trompé. Nous avons alors échangé par mail en début d'année avec mes voisins, lesquels m'accordaient le bénéfice du doute, et qui étaient d'accord pour laisser la climatisation et jauger, à l'arrivée des beaux jours, de l'éventuelle nuisance sonore. Consciente de mon erreur j'ai proposé des solutions allant jusqu'à proposer de ne pas utiliser mon installation jusqu'à une éventuelle validation de l'AG.

Or j'ai reçu un mail hier soir qui évoque une assignation, souhait qui provient de mon voisin du dessous.

Étant donné que je suis en tort ai-je un quelconque espoir, si nous en arrivons au stade du procès, d'éviter la désinstallation de mon équipement ou vaut-il mieux me résoudre à faire déposer mon équipement ?

Je tiens à préciser qu'hormis cette erreur d'interprétation l'appareil est conforme à mon projet, j'ai fait installer un caisson, j'ai envoyé des photos aux copropriétaires... bref j'ai tenté de démontrer par tous les moyens possibles que mon infraction était involontaire. Cela dit, mes efforts peuvent-ils être entendus par un tribunal ou pas ? Car visiblement mon voisin ne l'entend pas de cet oreille.

Merci par avance pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter.

Bien cordialement

Par ESP

Bonjour

Si je comprends bien, le règlement de copropriété ne permet pas l'installation d'une clim et vous n'avez pas obtenu l'accord de l'AG ?

D'autres copropriétaires ont-ils déjà installé cet appareillage ?

Par Haxelle

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour.

Lorsque j'ai reçu le PV j'ai cru avoir obtenu l'accord de l'AG, ce qui était effectivement une erreur et il n'y a pas d'autre climatisation installée dans l'immeuble.

Lors des premiers échanges par mail, mes voisins ont évoqué l'ambiguïté que pouvait susciter la formulation des PV et, étant donné que j'ai fait installé ma climatisation après réception du PV, ils ont cru en ma bonne foi.

Malheureusement, mon voisin du dessous est intransigeant et veut absolument m'assigner.

C'est la raison pour laquelle je me demande si cette assignation pourra permettre de déboucher sur une conciliation ou si c'est peine perdue.

Merci à vous